



Le Président

M. Christophe REGNARD,
Juge à la Cour d'Appel de Paris
Premier Vice-président de l'Union Internationale des Magistrats
USM, 18 rue de la Grange Batelière – 75009 Paris, FRANCE

Phone: +33143542126, Fax: +33143299620,
E-mail: christophe.regnard@justice.fr

Paris, le 18 juillet 2016

A

Monsieur Elmar BROK

Président du Comité des Affaires étrangères
du parlement Européen
Bât. Altiero Spinelli
60 rue Wiertz / Wiertzstraat 60
B-1047 - Bruxelles/Brussels
Belgique

Monsieur le Président,

Le comité des affaires étrangères du parlement européen se réunira demain matin. Figure notamment à son ordre du jour les conséquences du récent coup d'état en Turquie et le besoin de protéger les libertés fondamentales.

Aussi m'est-il apparu utile de vous faire part de la préoccupation de l'Association Européenne des Magistrats face à la situation en Turquie.

L'Association Européenne des Magistrats, membre de l'Union Internationale des Magistrats, est la plus importante association de juges et de procureurs en Europe, puisqu'elle comporte 44 associations membres dans autant de pays différents. Elle s'attache à défendre l'indépendance des juges et procureurs en Europe, hors de tout engagement politique.

La seule association véritablement indépendante de juges et procureurs en Turquie, YARSAV, est membre de l'AEM et de l'UIM. Une grande partie de ses dirigeants ont au demeurant été arrêtés ces derniers jours dans le cadre de la purge massive opérée dans le milieu judiciaire par le pouvoir exécutif turc.

L'AEM est très mobilisée depuis plusieurs années par la dégradation régulière de la situation de la Justice turque et par la violation massive des standards européens d'une justice indépendante et impartiale dans ce pays.

Depuis la fin de l'année 2013, lorsque des procédures judiciaires pour corruption ont été ouvertes contre des proches du président (à l'époque premier ministre) ERDOGAN, le pouvoir exécutif turc n'a eu de cesse de restreindre l'indépendance de la Justice.

Pour ne citer que quelques exemples, les dernières élections au Haut Conseil des Juges et Procureurs (HCJP), à laquelle j'ai assisté en 2014 à Ankara comme observateur, ont été purement et simplement truquées.

Le pouvoir a créé de toute pièce une association qui a bénéficié de tous les moyens pour faire campagne : salles de réunions et bus mis à disposition gratuitement, incitation ferme des magistrats à assister à ces réunions, utilisation des moyens informatiques (mails ou SMS adressés aux adresses et numéros personnels des magistrats), promesses d'augmentation de salaires et d'abandon des poursuites disciplinaires si la nouvelle association l'emportait. Enfin un décompte des voix, tribunal par tribunal (jusque dans les plus petites unités), et non par cour d'appel, a été mis en place pour permettre au pouvoir d'identifier qui n'avait pas voté pour ses candidats.

Dans le même temps, les autres associations historiques, comme YARSAV ont été interdites de faire campagne, leurs dirigeants étant cantonnés dans leurs juridictions et toutes leurs réunions étant interdites.

Le résultat a été conforme aux attentes du pouvoir exécutif turc, qui a obtenu une nette majorité au sein du HCJP, dont il se sert aujourd'hui pour mener sa purge. Il n'est sans doute pas inutile de noter que 4 des membres du HCJP, justement non élus sur les listes de l'association soutenue par le pouvoir, ont été démis de leurs fonctions hier.

Depuis 2014, les mesures anti-juges se sont accélérées :

- Atteintes graves à l'inamovibilité (certains magistrats ont été mutés deux fois dans la même année (le plus souvent dans les zones proches de la frontière syrienne et donc dangereuses) sans avoir sollicité ces mutations ;
- Engagement d'innombrables poursuites disciplinaires, sans réel fondement ;
- Poursuites pénales et incarcérations de juges et procureurs, sans que clairement des griefs ne soient formulés à leur encontre ;
- Démission d'office des fonctions de membre du Conseil d'Etat du président en exercice de l'association YARSAV ;
- Interdiction de se déplacer, et notamment de se rendre aux congrès de l'AEM, pour les représentants de l'association YARSAV.

L'AEM et l'UIM n'ont eu de cesse de dénoncer cet état de fait. M. Martin SCHULTZ, président du Parlement européen, tenu régulièrement informé de cette dégradation, nous a d'ailleurs remercié pour ces informations et incité à lui signaler toute nouvelle difficulté, nous assurant par ailleurs que le parlement européen était particulièrement sensibilisé sur ces questions.

Nous savions depuis plusieurs semaines que le HCJP avait rédigé une liste de noms de magistrats devant être évincés de la magistrature, le reproche principal étant apparemment qu'ils aient fait preuve d'indépendance ! Figurent dans cette liste de nombreux membres de YARSAV.

L'utilisation par le président ERDOGAN du coup d'état raté du week-end dernier pour purger la magistrature (et d'autres corps de l'état) de tous ses opposants et de tous ceux qui se battent pour maintenir la démocratie en Turquie nous parait, dans ce contexte, évidente.

Depuis ce week-end, nous avons reçu de nombreux témoignages poignants de collègues turcs appelant à l'aide. Des informations que nous avons, les magistrats sont arrêtés chez eux, sans égards pour leurs familles. Placés en garde à vue, ils ne peuvent rencontrer d'avocats, ni savoir ce que précisément on leur reproche. Une seule réponse leur est faite : vous êtes détenus parce que votre nom figure sur la liste rédigée par le HCJP.

L'AEM et l'UIM sont mobilisés. De nombreuses associations nationales, en Europe et dans le monde, communiquent et tentent de sensibiliser leurs gouvernements.

Vous trouverez ces communiqués sur le site de l'UIM à l'adresse suivante : <http://www.iaj-uim.org/fr/home/>

Seule la mobilisation internationale peut aujourd'hui sauver les magistrats turcs et plus largement la démocratie dans ce pays.

Je suis naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect

Christophe REGNARD
Conseiller à la Cour d'appel de Paris
Président de l'Association Européenne des Magistrats (AEM)
Premier vice-président de l'Union Internationale des Magistrats (UIM)

